

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 25 novembre 2025		
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085		
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue
 -Ratio est respecté dans tous les groupes d'âge durant la visite
 -Les dossiers des nouveaux membres du personnel contiennent tous la documentation requise
 -L'administrateur/trice ainsi que le personnel éducatif détiennent un certificat de premiers soins à jour et valide.
 -Les nouveaux membres du personnel sont inscrits à leur formation d'introduction à la petite enfance, la formation sera offerte au mois de janvier 2026
 -Révision et discussion auprès du personnel éducateur au sujet de la planification et documentation d'activité. Les portfolios sont utilisés pour documenter les récents intérêts et activités des enfants. Les méthodes de planifications varient d'une éducatrice à l'autre, certaines préfèrent les notes sur le vif, d'autre noter leurs observations de la journée ou bien l'usage de constellation fut également observé
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
 -L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre
 -Les aires de repos désigné dans l'établissement sont les salles de classe pour les enfants âgés entre 15mois à 3ans
 -Tous les enfants d'âge préscolaire qui font la sieste, on un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille
 -Le personnel éducatif me confirme que les couvertures utilisées par les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire est envoyé à la maison chaque vendredi. Le personnel éducatif est responsable de laver les draps à la fin de chaque semaine
 -Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel a chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
 -Dans chacun des locaux se retrouve un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante.
 -Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est

Commentaires généraux

préparée.

-Pour assurer des pratiques d'hygiène optimale les procédures du changement de couche ont été révisées auprès du personnel éducatif

-Les enfants sont sous supervision constante durant le changement de couche

Observations: À mon arrivée les enfants sont dehors, ils font leur entrer pour se préparer au dîner et pour ensuite passer à une période de sieste et des jeux calmes pour ceux qui ne dorment pas.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 novembre 2025

Date

original signé par

Mélinda Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 novembre 2025

Date